



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 12 novembre 2020

Le cours d'eau la Fure a fait l'objet d'une pollution chimique le 09/11/2020 qui a occasionné une très forte mortalité piscicole.

Dès la survenue de cette pollution, le Préfet de l'Isère a fait procéder à une inspection par les services de l'Unité départementale de la DREAL sur le site de l'entreprise Frégata Hygiène.

Les services de l'Unité départementale de la DREAL ayant relevé lors de cette inspection plusieurs non-conformités vis-à-vis des règles du code de l'environnement, le Préfet va engager des sanctions administratives à l'encontre de l'entreprise. Celle-ci sera mise en demeure de remédier aux non-conformités dans un délai bref. En outre, le fonctionnement de l'unité de dépotage non conforme, à l'origine de l'incident, sera suspendu à titre conservatoire.

L'impact de cette pollution a été d'autant plus important que le débit du cours d'eau de la Fure était faible au moment du déversement accidentel. En effet, du fait de la faible pluviométrie cette année et du faible niveau du lac de Paladru depuis le mois de septembre, le débit de la Fure a été réduit par arrêté préfectoral du 15 septembre dernier à son niveau de crise, soit 200 litres par secondes.

Afin de dissiper les polluants résiduels et de protéger les intérêts des espèces et des milieux situés à l'aval, le préfet de l'Isère a décidé d'autoriser l'organisation d'une chasse d'eau exceptionnelle dans le cours d'eau de la Fure. Cette opération consiste à multiplier par trois le débit de la Fure, en l'amenant à 600 litres par secondes, pendant une durée de trois jours. Le gestionnaire des vannes du lac est chargé de la mise en œuvre de cette décision.

Pour garantir la gestion équilibrée du cours d'eau et satisfaire les différents usages du lac et de la Fure, le débit du cours d'eau sera à nouveau ramené à son niveau de crise une fois la chasse réalisée, soit 200 litres par secondes.

**Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle**

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01